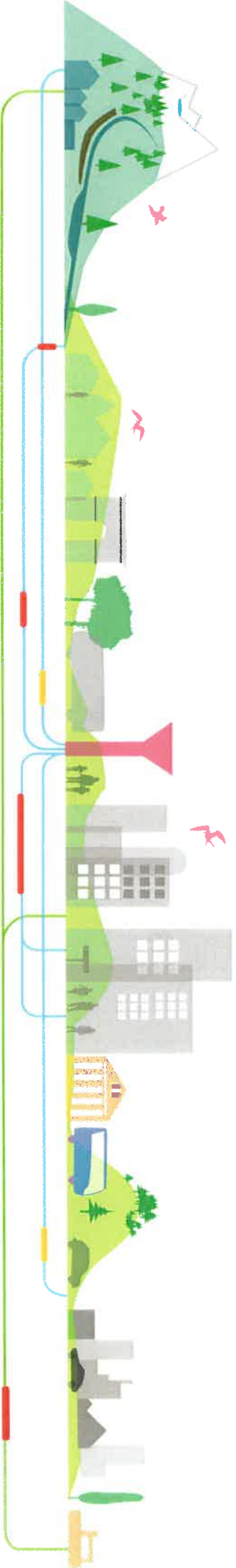


EPCI	CC du Val de l'Aisne
PRPDE	Braine, Brenelle, Chavignon, Courcelles-sur-Vesle, Dhuizel, Les Septvallons, Lesges, SAE de Blanzly-lès-Fismes et Perles, SE de Bray-Vuillery, SE de Bucy-le-long, SE de la Région d'Arcy-Sainte-Restitue, SE de la Région de Beaurieux, SE de la Vallée de l'Aisne, SESV, SIVOM de Chéry-Chartreuve, SIVU des Eaux de Fismes, SPENS, Syndicat du Pont Oger, Tannières, Vaudesson.
Captages stratégiques	/
Captages structurants	Champ captant de Ciry-Salsogne.
Captages structurants choisis	Champ captant de Neuville-sur-Margival (SPENS), Champ captant de Braine.
Traitements déjà en place	/
Solutions proposées	Captages du SIVU des Eaux de Fismes : Mise en place d'un traitement des pesticides sur les captages de Fismes. PRPDE alimentées : • SIVU des Eaux de Fismes (y compris l'UDI de Saint-Thibault) ; • SAE de Blanzly-lès-Fismes et Perles ; • Les Septvallons (les 2 UDI) ; • Commune de Dhuizel.
	Captage de Beaurieux : Sécurisation du captage à prévoir. Mise en place d'un traitement des pesticides. PRPDE alimentées : • SE de la Région de Beaurieux.
	Captage de Braine : Mise en place d'un traitement des pesticides. PRPDE alimentées : • Commune de Braine ; • Commune de Brenelle ; • Commune de Courcelles-sur-Vesles ; • SIVU des Eaux de Fismes (commune de Paars et Bazoches).
	Captages de Ciry-Salsogne (SESV) : Mise en place d'un traitement des pesticides. PRPDE alimentées : • UDI de Ciry-Salsogne (SESV) • Commune de Lesges (arrivent déjà au bout du projet) ; • SE de la Vallée de l'Aisne (interconnexion déjà en place actuellement) ; • SE de la Région d'Arcy-Sainte-Restitue ; • UDI Bray-en-Laonnois (SIDEN-SIAN – Hors EPCI).
	Captage de Pinon (SIE de Pinon-Brancourt) – à intégrer le SPENS : Mise en place d'un traitement des pesticides (en priorité 2). PRPDE alimentées : • Pinon-Brancourt (SPENS); • SME de la Région de Prémontré (SEROL); • UDI Vauxaillon (SIDEN-SIAN) ; • Commune de Chavignon ; • Commune d'Anizy-le-Grand.
	Captages de Bucy-le-long : Mise en place d'un traitement des pesticides. PRPDE alimentées : • SE de Bucy-le-long, Celles-sur-Aisne, Chivres-Val, Condé-sur-Aisne, Missy-sur-Aisne.
	Alimentation de Vaudesson par le SPENS va avoir lieu d'ici peu.
	Interconnexions de secours : • Interconnexion de l'UDI de Ciry-Salsogne (SESV) vers le SE de la Région d'Arcy-Sainte-Restitue (au niveau de Mont-Notre-Dame) ; • Interconnexion de l'UDI de Ciry-Salsogne (SESV) vers la commune de Braine ; • Interconnexion de la commune de Braine vers l'UDI de Ciry-Salsogne (SESV) ; • Interconnexion de l'UDI de Ciry-Salsogne (SESV) vers le SE de Bucy-le-long ;

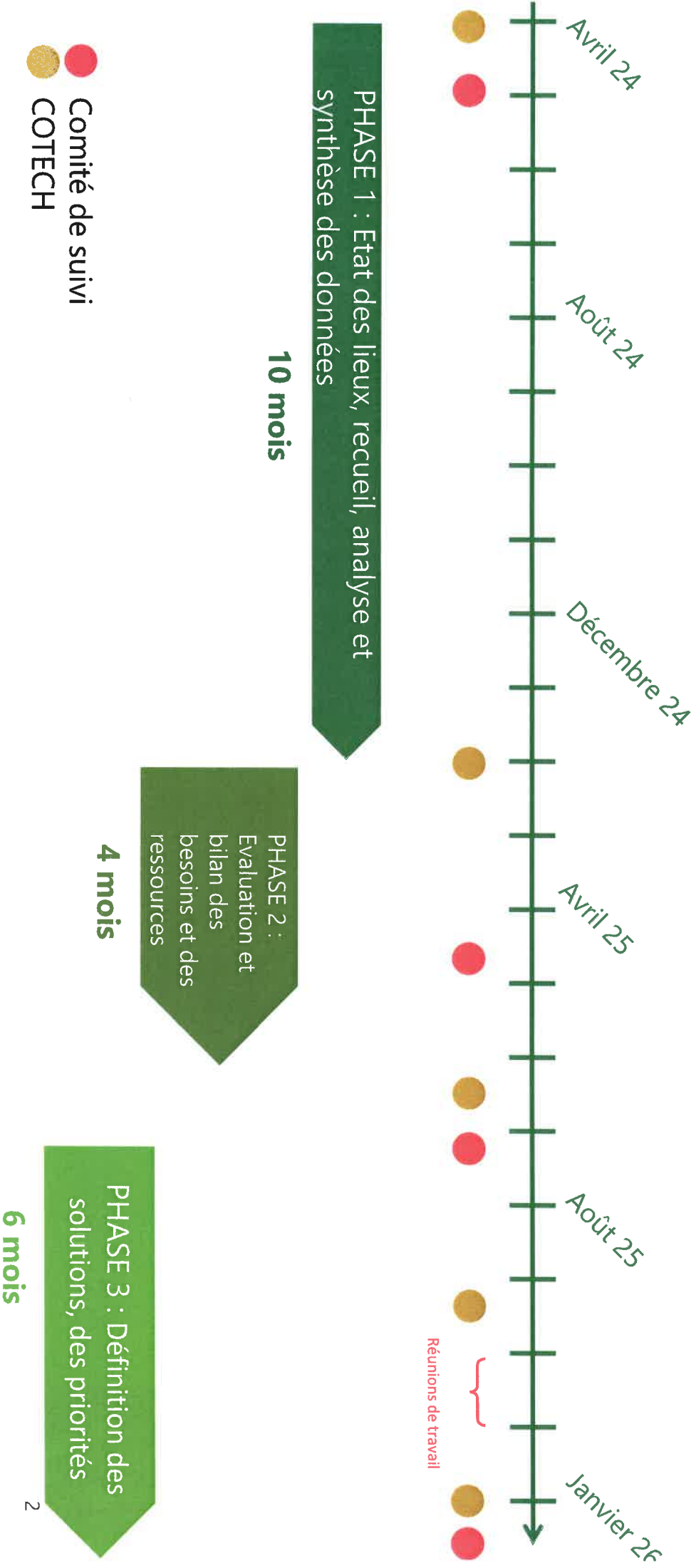
	• Interconnexion du SE de Bucy-le-Long vers le SPENS ; • Interconnexion du SE de Bucy-le-Long vers l'UDI de Vailly-sur-Aisne (SESV) ; • Interconnexion de l'UDI de Vailly-sur-Aisne (SESV) vers le SPENS.
--	---

Stratégie départementale de sécurisation de la production et de la distribution d'eau potable Département de l'Aisne

Réunion – CC du Val de l'Aisne



Les étapes de l'étude



| Mesures préventives

Mesures préventives - Définitions



Définis dans
le cadre de
l'étude

Captage structurant : captage présentant un **bon potentiel de production** naturel de la nappe, ainsi qu'une qualité d'eau satisfaisante (sans ou avec traitement si nécessaire), et un **état structurel et fonctionnel pérenne**; l'ensemble de ces critères permet de mettre en évidence les captages qui **pourraient alimenter d'autres PRPDE et/ou UDI**, rendant ainsi le maillage et la sécurisation avec des réseaux voisins possible.

Captage stratégique : captage rendu indispensable par sa **localisation isolée**, et présentant une **bonne productivité** et dont la conservation doit être privilégiée. C'est un captage où il serait impératif de mettre en place une stratégie d'investissements afin d'assurer un approvisionnement en eau en quantité et qualité suffisantes.

Captage sensible : Un point de prélèvement sensible est un forage en eau souterraine ou un prélèvement en rivière pour l'alimentation humaine dont **l'eau présente des concentrations en nitrates et en pesticides supérieures à certains seuils**. Cela montre que la ressource est sensible à la pression de ces molécules.

Mesures préventives - Etudes

Priorité 1 2027 - 2030
Priorité 2 2031 - 2036
Priorité 3 2037 - 2040

PRPDE : Personne

Responsable de la
Production et de la
Distribution en Eau

SDAEP : Schéma

Directeur d'Alimentation en
Eau Potable

PGSSE : Plan de Gestion
de Sécurité Sanitaire des
Eaux

AAC : Aire d'Alimentation
de Captage

	Diagnostic de l'ouvrage (essais de pompages et ITV)	Mise en place ou révision de la DUP	SDAEP	PGSSE (avec le volet ressource)	AAC	Mise en œuvre de l'AAC (plan d'action et animation)	Stratégie de préservation de la ressource	Diagnostic territorial d'accès à l'eau
Priorité 1	Captages structurants ou stratégiques qui n'ont pas d'essais de pompages et ou pas d'ITV	Captages n'ayant pas de DUP	PRPDE n'ayant pas réalisé le SDAEP (à réaliser tous les 10 ans)	PRPDE n'ayant pas réalisé le PGSSE	PRPDE de captages prioritaires ou sensibles - classés structurants ou stratégiques.	PRPDE de captages prioritaires, sensibles, structurants ou stratégiques, et ayant réalisé l'AAC sans animation lancée	PRPDE de captages structurants ou stratégiques prévoyant des travaux	Toutes les PRPDE n'ayant pas réalisé l'étude
Priorité 2	- Captages ni structurants ni stratégiques qui n'ont pas d'essai de pompages et / ou pas d'ITV - Captages qui ont un essai de pompages de plus de 10 ans (ou ITV)	Captages où le débit d'exploitation est supérieur à la DUP	Mise à jour des SDAEP arrivant au bout des 10 ans	/	PRPDE de captages structurants ou stratégiques mais non prioritaires et non sensibles	PRPDE de captages prioritaires, sensibles, structurants ou stratégiques, et pour lesquelles l'AAC doit être réalisée	PRPDE de captages structurants ou stratégiques ne prévoyant pas de travaux	/
Priorité 3	/	Captages ayant une vienne DUP (élaboration en 50 jours aujourd'hui et 10 jours par le passé)	Mise à jour des SDAEP arrivant au bout des 10 ans	/	PRPDE des captages restants	/	/	/

altéreo

| Mesures curatives

Préambule

581 interconnexions tracées (non existantes) de moins de 5 km entre des PRPDE différentes

→ Soit 1 320 km de réseau

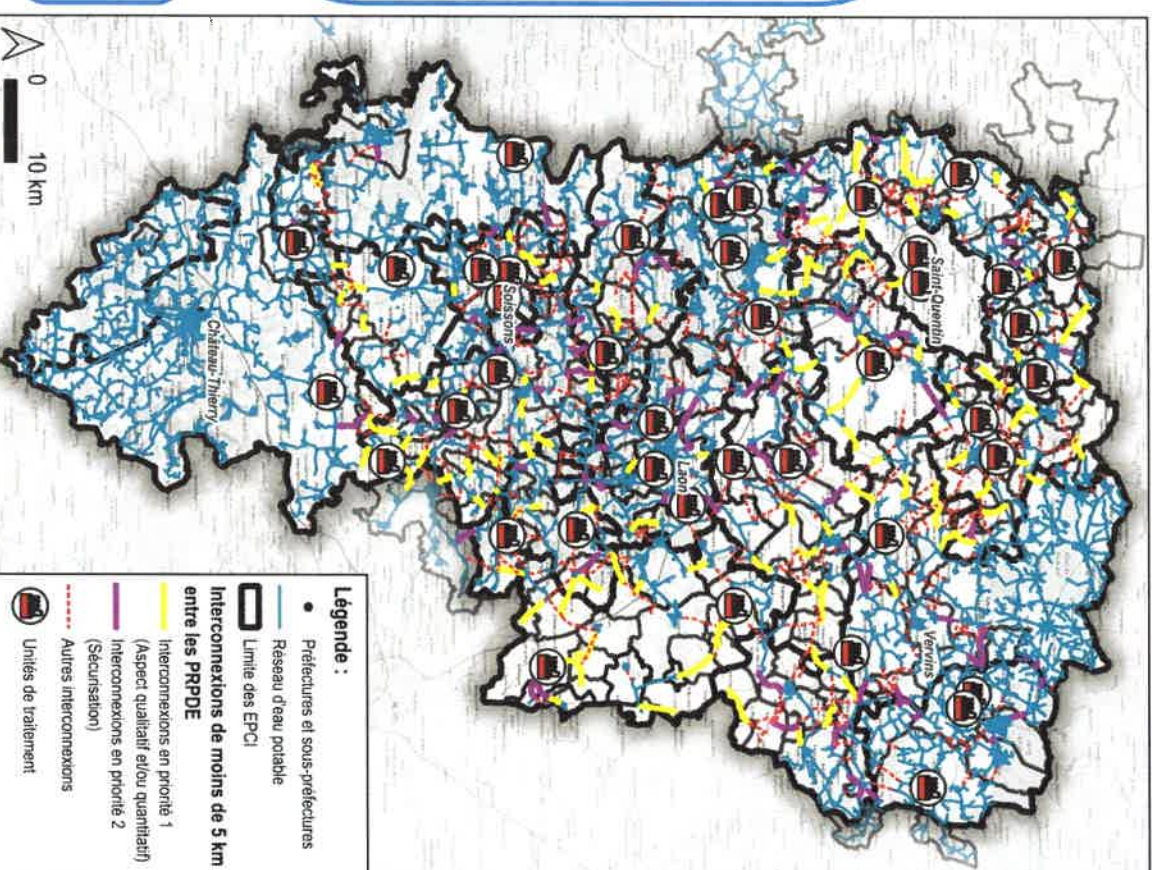
Priorité 1 – Interconnexions nécessaires pour l'aspect qualitatif et/ou quantitatif

→ 128 interconnexions soit 289 km de réseau

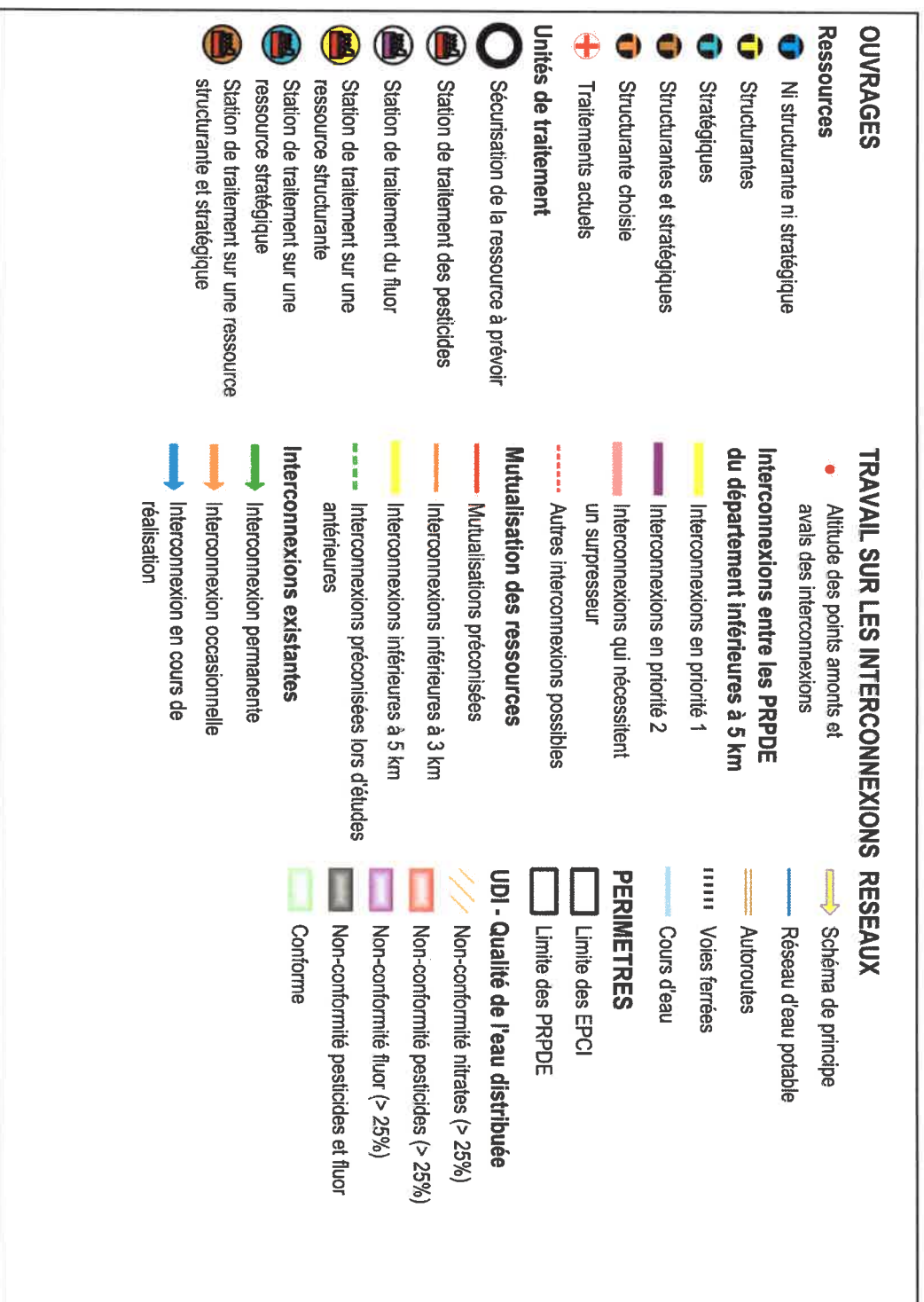
Priorité 2 – Interconnexions qui permettent d'effectuer de la sécurisation

→ 85 interconnexions soit 180 km de réseau

40 unités de traitement préconisées (1 traitement du fluor, 39 traitements des pesticides)



Méthodologie - figurés

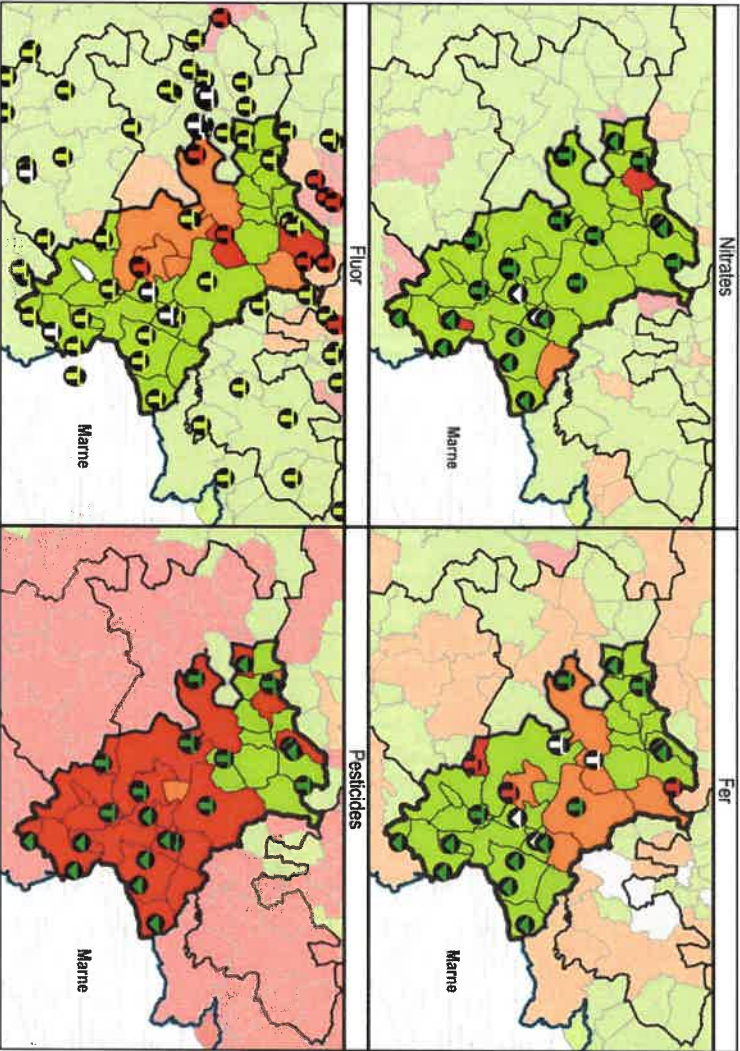


| CC du Val de l'Aisne

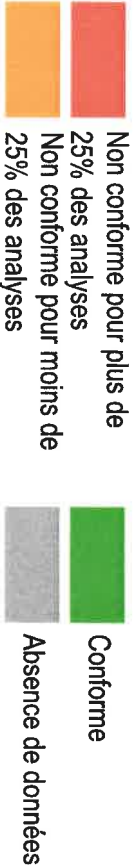
Réunion du 21/10/2025 - 9h30

Bilan qualitatif et quantitatif

Bilan qualitatif



Nombre de captages : 31 / Nombre d'UDI : 32

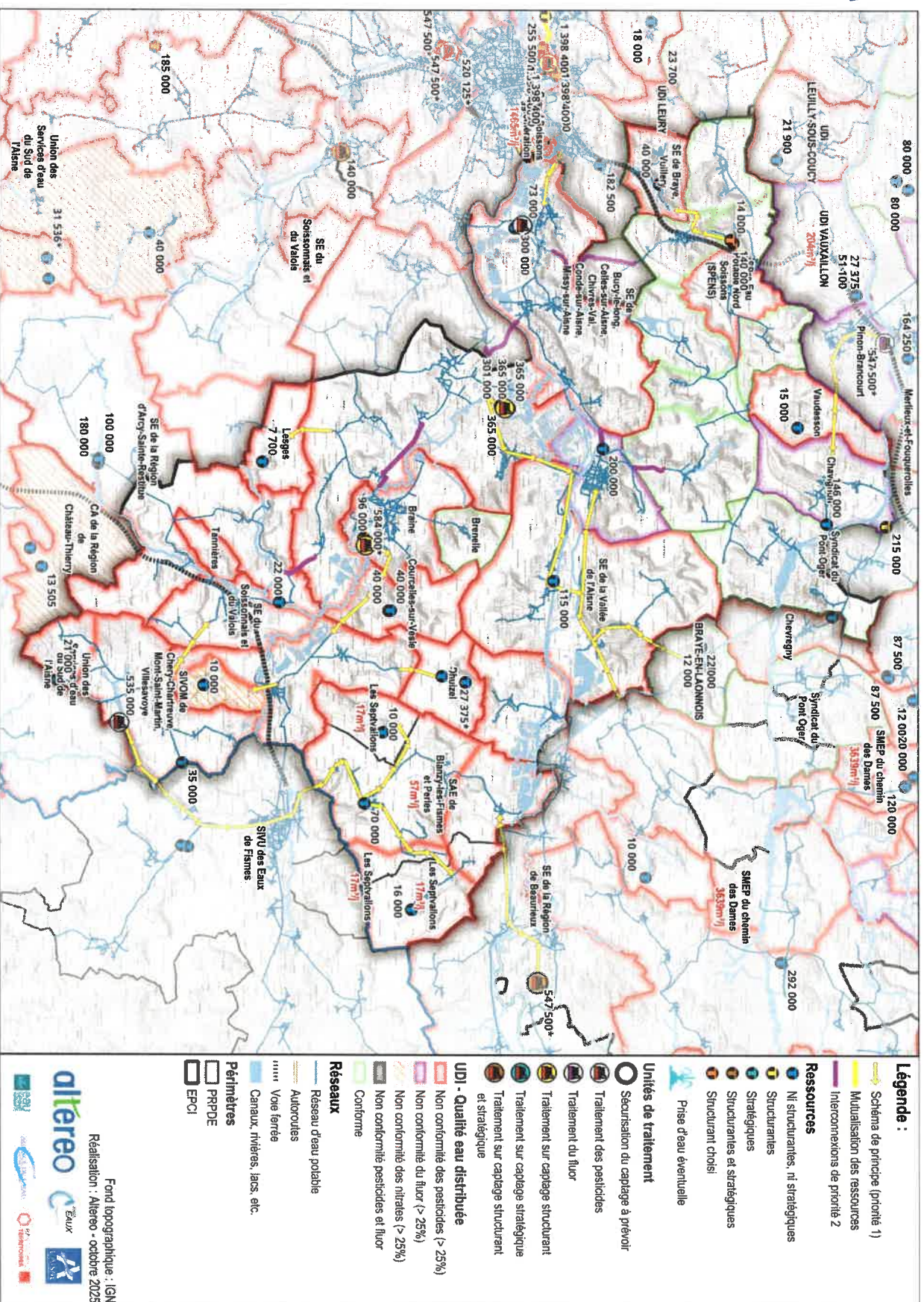


Bilan quantitatif

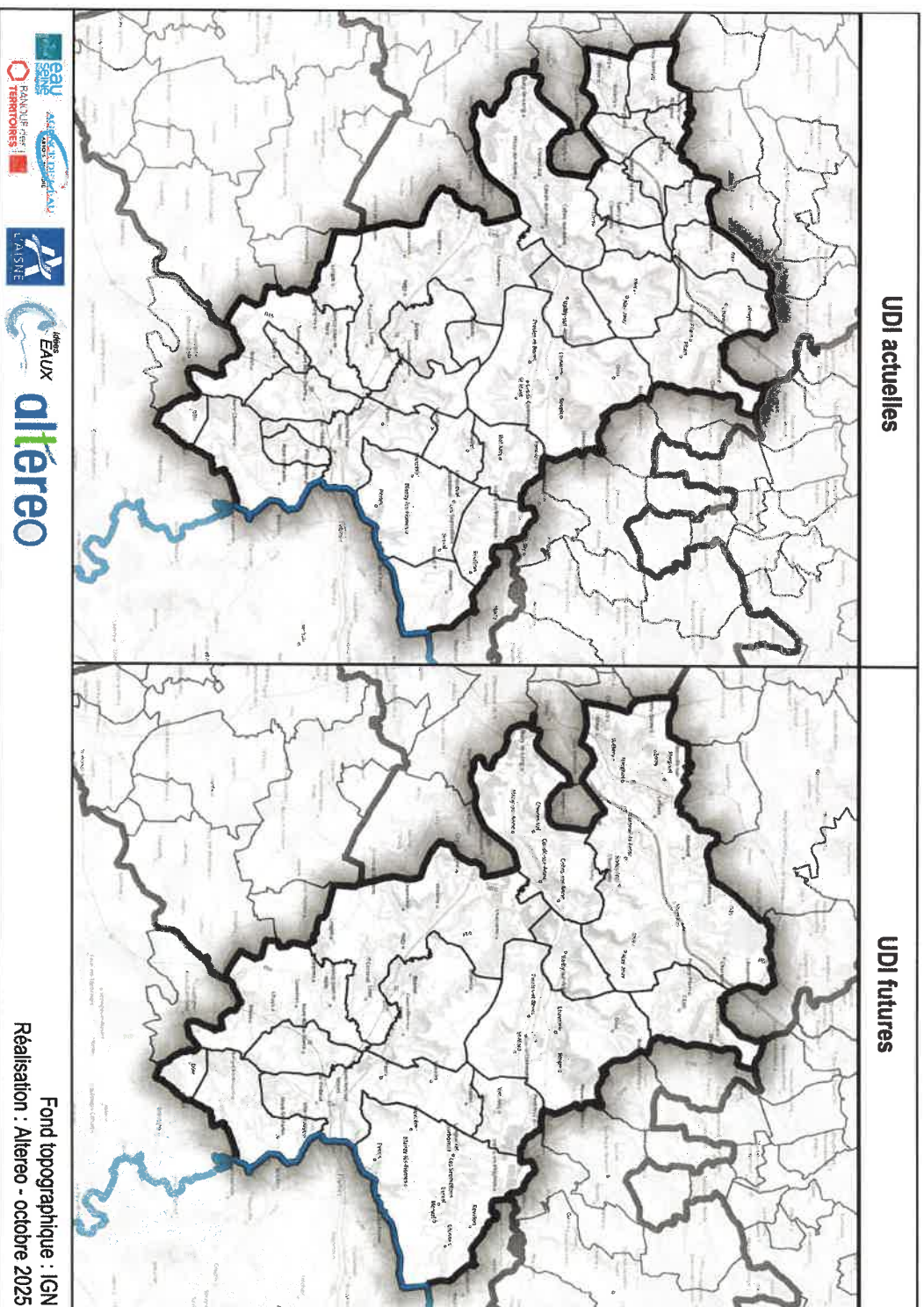
PRPDE		Adéquation besoins / ressources		Excédents / besoins	
Braine	18%	1 616 m³/j	/		
Brenelle	/	/			
Chavignon	44%	142 m³/j			
Courcelles-sur-Vesle	22%	188 m³/j			
Dhuizel	32%	36 m³/j			
Les Septvallons	124%	17 m³/j			
Lesges	75%	1 m³/j			
SAE de Blanzy-lès-Fismes et Perles	130%	57 m³/j			
SE de Braye, Vuillery	45%	38 m³/j			
SE de Bucy-le-long, Celles-sur-Aisne, Chivres-Val, Condé-sur-Aisne, Missy-sur-Aisne	37%	647 m³/j			
SE de la Région d'Arcy-Sainte-Resitue	94%	49 m³/j			
SE de la Région de Beaureux	39%	608 m³/j			
SE de la Vallée de l'Aisne	62%	55 m³/j			
SESV	55%	2 974 m³/j			
SIVOM de Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin, Villesavoie	73%	9 m³/j			
SIVU des Eaux de Fismes	/	/			
SPro Eau Potable Nord Soissons (SPENS)	55%	186 m³/j			
Syndicat du Pont Oger	77%	12 m³/j			
Tannières	/	/			
Vaudesson	52%	17 m³/j			

CC du Val de l'Aisne : + 6 300 m³/j

Schéma de principe



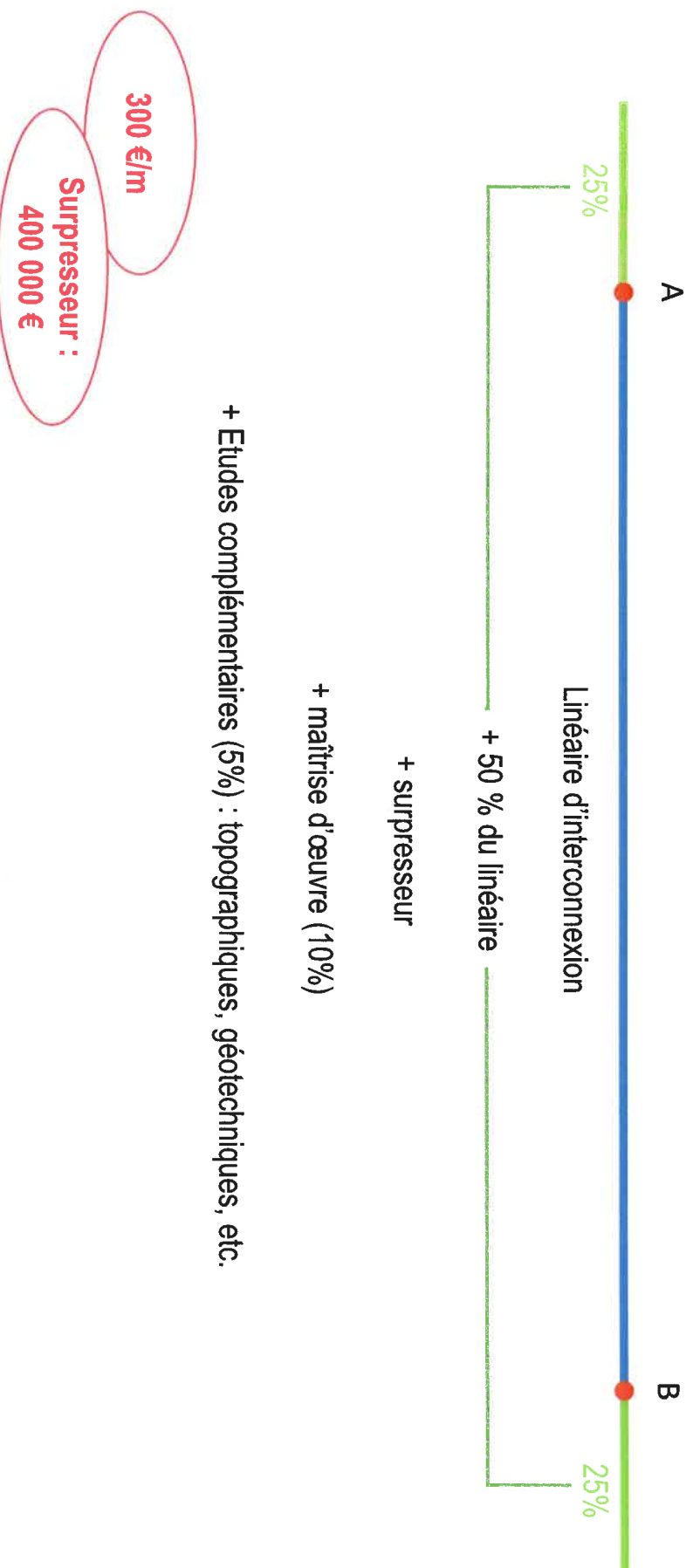
UDI actuelles et futures



Les propositions d'interconnexions sont à approfondir avec, à minima :

- L'étude du fonctionnement réel des réseaux (modélisation)
- L'étude des contraintes topographiques
- L'étude des contraintes géotechniques

Chiffrage des interconnexions



+ Etudes complémentaires (5%) : topographiques, géotechniques, etc.

Chiffrage estimatif



CC du Val de l'Aisne			Nombre d'unités de traitements	Capacité de traitement	Chiffrage des unités de traitements	Linéaire - Priorité 1	Chiffrage - Priorité 1	Linéaire - Priorité 2	Chiffrage - Priorité 2	TOTAL
Braine	1	1 900	4 300 000 €	-	- €	400	210 000 €	4 510 000	0	
Brenelle	-	-	- €	-	- €	-	- €	2 690 000	0	
Chavignon	-	-	- €	4 300	2 690 000 €	-	- €	1 240 000	-	
Courcelles-sur-Vesle	-	-	- €	1 500	1 240 000 €	-	- €	1 500 000	-	
Dhuizel	-	-	- €	2 900	1 500 000 €	-	- €	1 610 000	-	
Les Septvallons	-	-	- €	3 100	1 610 000 €	-	- €	0	-	
Lesges	-	-	- €	-	- €	-	- €	1 290 000	0	
SAE de Blanzy-lès-Fismes et Perles	-	-	- €	1 600	1 290 000 €	-	- €	0	-	
SE de Braye, Vuillery	-	-	- €	-	- €	-	- €	2 490 000	0	
SE de Bucy-le-long, Celles-sur-Aisne, Chivres-Val, Condé-sur-Aisne, Missy-sur-Aisne	1	1 000	1 500 000 €	-	- €	1 900	990 000 €	1 140 000	0	
SE de la Région d'Arcy-Sainte-Restitue	-	-	- €	-	- €	1 300	1 140 000 €	0	-	
SE de la Région de Beaufeux	-	-	- €	-	- €	-	- €	0	-	
SE de la Vallée de l'Aisne	-	-	- €	-	- €	-	- €	0	-	
SESV	1	1 800	3 500 000 €	2 300	1 190 000 €	3 100	1 610 000 €	6 300 000	0	
SNOM de Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin, Villesavoie	-	-	- €	3 250	1 680 000 €	-	- €	1 680 000	0	
SNV des Eaux de Fismes	1	1 500	3 000 000 €	2 700	1 400 000 €	-	- €	4 400 000	0	
SPENS	-	-	- €	-	- €	4 500	2 790 000 €	2 790 000	0	
Syndicat du Pont Oger	-	-	- €	-	- €	-	- €	0	0	
Tannières	-	-	- €	-	- €	-	- €	0	0	
Vaudesson	-	-	- €	-	- €	-	- €	0	0	
TOTAL	4	6 200	12 300 000 €	21 650	12 600 000 €	11 200	6 740 000 €	31 640 000 €		

